

Réf. :

Clermont-Ferrand, le 12 juin 2017

COMPTE RENDU DE RÉUNION	
Rédacteur : E. Vanoudheusden	Entité : DAT CFL
Projet : CAREP	Numéro : AP16AUV010
Objet : 3^{ème} réunion du GT Ressource	
Date : 2 juin 2017	Lieu : DREAL Lyon
Participants : DREAL : E. Conan UNICEM : D. Delorme, A. Forestier, E. Carenco CEREMA : M. Trauchessec BRGM : E. Vanoudheusden, Ch. Cartannaz	
Diffusion interne :	
Diffusion externe :	
En cas de diffusion externe visa et nom du responsable : E. Vanoudheusden	

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS
<p>1- Objectifs et déroulé de la réunion</p> <p>Dans une première partie de la réunion, celle-ci a été l'occasion d'échanges entre les participants sur différents points concernant le GT Ressources Primaires, et parfois même plus globalement, le SRC. Plusieurs de ces points sont repris dans le point 3 ci-dessous. En parallèle à cette discussion, le travail réalisé à ce jour par le BRGM a été présenté, et une méthodologie de classification (favorable, préjugé favorable, hétérogène) a été défini pour la suite de ces travaux (cf. point 2 ci-dessous).</p>
<p>2- Travaux BRGM en cours et définition d'une méthodologie</p> <p>Le BRGM a présenté le travail réalisé suite à la réunion du 9 mars dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A partir des cartes départementales harmonisées du Cantal (15) et de Haute-Loire (43), chaque description lithologique (= caisson) s'est vu attribuer un code lexique (et de fait, un usage) à partir des choix finalisés lors de la réunion du 9 mars, pour les classes Granulats et Minéraux Industriels ; - Ces éléments sont aujourd'hui disponibles à partir des fichiers Excel transmis en amont de la réunion, et visualisables sous SIG (présentation BRGM durant la réunion) ; <p>Pour la suite de l'étude, se pose la question de conserver ou non la distinction entre les 3 zones favorable / préjugée favorable / hétérogène. Une analyse réalisée par le BRGM suite à la réunion du 9 mars montre le manque de transparence (et donc de justification si besoin) pour la carte du cadre régional rhônalpin. Il s'avère que ce travail a fait l'objet d'une expertise</p>

de la part des acteurs, qui a permis d'aboutir à un niveau de précision qui est difficilement envisageable pour la partie auvergnate compte-tenu des moyens financiers disponibles. Cependant, l'UNICEM et la DREAL s'accordent à dire l'importance de cette distinction pour l'utilisation au quotidien des cartes des schémas départementaux des carrières.

De ce fait, une distinction de 3 niveaux sera aussi proposée pour les cartes des ressources coté auvergnat.

Le BRGM n'est pas favorable à utiliser les mêmes termes (favorable, préjugée, hétérogène) car cela risque, à terme, de porter à confusion d'utiliser des termes identiques pour des polygones qui n'auront pas été définis selon la même méthodologie. Le choix des termes qui seront utilisés n'a pas été tranché durant cette réunion.

La discussion entre les acteurs présents a permis de définir la méthodologie qui sera appliquée pour le classement en 3 catégories :

- Par défaut, on retient toutes les zones identifiées comme lithologie potentielle pour l'usage défini comme zone préjugée favorable
- Ces zones peuvent bénéficier d'un surclassement (et donc être définies comme favorable) de 2 façons :
 - o si au moins un des caissons de la lithologie étudiée possède au moins une carrière en activité ;
 - o ou bien, en résultat d'une analyse critique du classement par les professionnels
- à l'opposé la lithologie peut subir un déclassement sur avis de la profession, quand le matériau est jugé manifestement mauvais dans une zone ou plus globalement, pour un usage donné en particulier.

Rques :

- Comme explicité, 1 caisson avec une seule carrière en activité dans un polygone vaut pour tous les polygones du caisson
- Seules les carrières en activité sont utilisées ; les autres données relatives aux anciennes carrières n'apportent généralement pas assez d'informations pour utiliser ces données ici.
- Le travail de surclassement / déclassement sera réalisé en 1^{er} lieu par le BRGM, puis utilement complété par les professionnels de l'UNICEM.

Pour chaque carrière en activité, le CEREMA travaille actuellement à la correspondance carrière – marquage CE, qui renseigne donc sur les usages auxquels sont réellement voués les matériaux qui sortent de la carrière. Ce fichier sera transmis au BRGM, car il permettra d'identifier précisément les zones actuellement exploitées selon les matériaux et leurs usages, et sera donc un élément essentiel pour le surclassement des caissons. La difficulté d'exploitation de ce fichier sera peut-être dans le fait que le lien avec la carrière n'est pas toujours fait de façon explicite (parfois juste une localisation à la commune !).

Transmission du fichier par le CEREMA au BRGM sous 15 jours.

3- Points de discussion

Concernant des caractéristiques « locales » de certaines formations permettant des exploitations diversifiées d'un site à l'autre, l'UNICEM pense que, vis-à-vis de l'usage Granulat, il y a peu de diversité locale : le territoire présente globalement des caractéristiques intéressantes, on devrait donc définir de grands ensembles au sein du

territoire, sans distinction locale. Au contraire, vis-à-vis de l'usage Minéraux Industriels, c'est tout l'inverse : les gisements intéressants sont localisés très précisément, et on sait que d'autres zones, définies avec une même lithologie dans les cartes géologiques, ne présentent pas les caractéristiques adéquates pour l'usage attendu.

L'UNICEM souligne l'importance des cartes de ressources / gisements pour pouvoir apprécier le poids des autres enjeux qui pèsent sur un territoire (ex : agriculture...). Au final, le schéma devra donc permettre aux pétitionnaires d'apprécier le niveau d'enjeu auquel ils doivent répondre dans leurs projets d'exploitation.

La DREAL insiste sur l'importance, lors du croisement des données, phase de travail à venir, de nuancer le niveau de chaque enjeu (ex : carte des ressources et carte des enjeux agricoles ne seront pas considérés avec le même niveau d'importance).

Pour l'UNICEM, un des enjeux du Schéma doit être d'apporter les éléments de compréhension permettant de gérer les questions d'usage de l'espace dans le temps (ex : ne pas urbaniser aujourd'hui telle zone, car elle constituera demain un gisement nécessaire).

La DREAL précise que l'on travaille à ce jour sur l'aspect ressource, sans prise en compte d'autres paramètres que la seule potentialité de cette ressource à répondre à un usage. Des scénarios seront ensuite définis et appliqués, venant contraindre cette couche ressource.

Action	Responsable	Délai
Fourniture du fichier GEREP au BRGM	DREAL	2 juin après-midi
Fourniture du fichier marquage CE au BRGM	CEREMA	2 semaines
Fourniture de la carte des granulats (version projet) du Puy-de-Dôme pour COTECH du 19 septembre	BRGM	Fin juillet